

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
25/03/2026

Date de l'affichage :
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Gaël
Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procuration : Madame Karine Dupont Donne procuration à Madame Lydia Demunck

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Fabian Herrero

Délibération n°D2026_16 : Composition des commissions municipales

L'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les
Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le
fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.
La mise en place de commissions municipales ouvertes s'inscrit dans la politique de la municipalité en
matière de démocratie participative.
Leur rôle est consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision.
Toutes les personnes participant à ces commissions s'engagent à respecter les valeurs et principes énoncés
dans la Charte des élu(es). La participation au travail des commissions doit être guidée par la
recherche de l'intérêt général, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

En revanche, le suivi et la coordination de toute étude ou projet en mairie, la relation avec un maître d'œuvre
ou des entreprises, le suivi d'un chantier fera l'objet de la désignation d'un **Comité de Pilotage** qui
comportera un nombre restreint de membres au fur et à mesure des besoins. Il en va de même des **groupes de
travail** qui seront formés en fonction des projets et sujets émergents.

Composition des commissions

Les commissions sont composées d'élus(es) de l'équipe municipale. Elles sont convoquées par le maire, qui en
est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de
la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-
président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
Les membres de la commission peuvent inviter des personnes non élues en mesure d'apporter une
expertise, y compris des employés municipaux. Des non élues peuvent contacter la personne référente pour
exprimer leur souhait de participer à une commission. Le nombre total de participant(es) sera idéalement
limité à 6 personnes. Dans certains cas, la commission peut être limitée aux élus(es).

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des
différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de
1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Fonctionnement des commissions

Il est proposé qu'à l'issue de la première séance de chaque commission, le vice-Président nouvellement élu
constitue un groupe de contact sur sa boîte mail et convoque par ce moyen les membres de la commission
pour les séances suivantes. Il rédigera un compte rendu à l'issue de chaque séance actant des propositions
formulées pour la séance du conseil municipal suivante.
Seront systématiquement en copie du mail de convocation et du compte rendu de la séance : le maire, le
premier adjoint et la directrice des services.

**Chaque membre de commission ouverte est tenu individuellement à l'obligation de réserve, et ne peut
en aucun cas communiquer sur les travaux de la commission à l'extérieur sans autorisation du Maire
ou du vice-Président de la commission. En cas de non-respect de cette obligation, le Conseil municipal
pourra décider de son exclusion.**

Monsieur le Maire propose de limiter la composition des commissions à 6 membres, en dehors de la présidence.

Soumis au vote : *proposition de ne pas procéder à la désignation des membres à bulletin secret*

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation des membres des commissions municipales au scrutin secret selon les dispositions de l'article L2121-20 du CGCT.

► **Commission des finances et vie économique :**

- Etudie les questions financières et fiscales.
- Contrôle l'état des emprunts et des subventions.
- Elabore la stratégie de financement des investissements (recherche de financements : subventions, emprunts...).
- Dresse le plan pluri annuel d'investissement.
- Analyse les projets de budget.
- Soumet au Conseil municipal l'approbation du compte financier unique de l'exercice budgétaire N-1.

Membres déclarés : Sébastien Tricou, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Laurent Michel et Philippe Tranchant

► **Commission aménagement de l'espace : urbanismes, travaux, voirie, accessibilité, bâtiments communaux et économies d'énergie :**

- Projets d'urbanisme, urbanisme réglementaire, procédures d'urbanisme.
- Gestion et entretien des bâtiments et des infrastructures communales.
- Economies d'énergie des bâtiments communaux.
- Travaux donnant lieu à délibération.

Membres déclarés : Didier Lebois, Lydia Demunck, Philippe Baillot, Elodie Dolhadille Jansen, Philippe Tranchant, Isabelle Pinon

► **Commission de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et du développement durable :**

- Etudie tous sujets relatifs à ces quatre grands domaines à soumettre en délibération du conseil municipal

Membres déclarés : Sébastien Tricou, Lydia Demunck, Alexie Dominguez, Kati Moulet, Laurent Michel

► **Commission sécurité, risques majeurs et gestion des conflits :**

- Plan communal de sauvegarde,
- Conflits à l'égard de l'administration,
- Proposition en matière de sécurité.
- Personnes fragiles et vulnérables.

Membres déclarés : Fabian Herrero, Carine Hanna, Karine Dupont, Elodie Dolhadille Jansen, Isabelle Pinon

► **Commission affaires scolaires et périscolaire, de la petite enfance, de la jeunesse :**

Membres déclarés : Jean-Jacques Andrieu, Kati Moulet, Carine Hanna, Véronique Boniface, Isabelle Pinon

► **Commission des festivités, du sport et de la vie associative :**

Membres déclarés : Christian Carteyrade, Léna Foulon, Gaël Santucci, Fabian Herrero, Laurent Michel, Philippe Tranchant

Vote exprimés : 19

Opposition : 0 voix

Abstentions : 0 voix
Pour : 19 voix

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 030-213000201-20260330-D2026_16-DE



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text 'Le secrétaire de séance'.

Le Maire, André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le



ID : 030-213000201-20260330-D2026_16-DE